

QUESTIONS DE POLITIQUE ET QUESTIONS DE SÉCURITÉ

AFRIQUE AUSTRALE

La politique d'*apartheid* du gouvernement d'Afrique du Sud

Le gouvernement du Canada est convaincu qu'il ne reste que peu de temps pour que des changements pacifiques s'opèrent en Afrique du Sud, et que nous devons intensifier nos efforts tant individuels que collectifs pour régler les principaux problèmes affligeant cette région avant que la lutte armée et la violence ne deviennent les principaux instruments de changement.

La position du Canada sur cette question a été précisée dans la déclaration suivante prononcée par l'honorable Robert Stanbury, C.P., dép., le 1^{er} novembre 1976 en assemblée plénière.

Nous avons été témoins, au cours de l'année qui s'est écoulée, de mutations profondes en Afrique australe. Plus que jamais, nous avons été captivés par les événements qui se sont succédés dans cette région et ont occupé l'avant-scène internationale. Tout récemment, la Rhodésie (le futur Zimbabwe) et la Namibie ont eu la vedette; si d'importantes mesures ont été prises en vue de la solution des problèmes qui se posent, celui qui nous intéresse aujourd'hui n'en est pas moins, sans doute, le plus difficile et le plus épineux de ceux qui affligent l'Afrique australe. D'ailleurs, le débat de cette question en assemblée plénière plutôt qu'en Commission politique spéciale comme le voudrait la coutume, n'est-il pas une preuve probante de son acuité actuelle.

Mais il en est encore qui remettent en cause l'attention que portent les Nations Unies aux efforts déployés en vue d'introduire un changement en Afrique australe. Pourquoi, dans un monde où l'on dénie constamment les droits de l'homme, s'acharner sur l'*apartheid*? La question mérite réponse.

Il n'y a nul doute que les Nations Unies doivent élaborer et mettre en oeuvre des mécanismes efficaces pour la protection des droits de tous les hommes. Elles doivent se faire le défenseur des groupes minoritaires chaque fois qu'ils se voient privés de leurs droits fondamentaux, et, quelque soit leur pays, des individus lésés dans leurs droits fondamentaux par leurs gouvernements respectifs. Cependant, si les Nations Unies s'attardent si longuement sur l'Afrique du Sud, c'est que la politique institutionnalisée de discrimination raciale qu'on y pratique a jeté le désarroi au sein de la communauté internationale depuis la création de l'Organisation en 1945. Dès ses premières sessions, l'Assemblée générale a instamment invité le gouvernement de l'Afrique du Sud à se conformer à l'esprit et aux dispositions de la Charte des Nations Unies, à garantir à tous ses citoyens une participation équitable à la vie politique, économique, sociale et culturelle de leur pays. Les gouvernants de ce pays sont restés insensibles à ces appels. Ce fut en vain: peu à peu fut élaborée une législation discriminatoire qui prive quatre Sud-africains sur cinq de toute possibilité de se réaliser.

Une législation de plus en plus étendue embrigade quotidiennement 18 millions de Sud-africains qui n'appartiennent pas aux clans des Blancs. Ces Sud-Africains ne peuvent vivre dans les villes où ils travaillent. La loi le leur interdit; ils ne peuvent même pas revendiquer la pleine propriété de leur demeures et de leurs entreprises, dans les bidonvilles où ils sont relégués. Ils doivent parcourir chaque jour de longues distances pour se rendre au travail. Des dizaines de milliers de travailleurs contractuels doivent se résoudre à vivre, entre hommes, dans des baraques, pendant 51 semaines par année, loin de leurs proches.

Leur familles ne peuvent les rejoindre à leur lieu de travail dans les régions où leur labeur est essentiel à l'économie sud-africaine. La loi nationale les prive de l'occasion d'accéder, selon leurs mérites, aux postes plus intéressants et importants, réservés à la minorité. Qui plus est, en vertu de la loi, le travailleur blanc gagne, à travail égal, infiniment plus. Voilà l'*apartheid*.

Ces derniers mois, les victimes de ce régime débilitant et injuste se sont insurgées, mettant le gouvernement d'Afrique du Sud et le monde au fait des conditions révoltantes qui ont été les leurs pendant si longtemps. Lorsque les dures réalités sud-africaines ont choqué l'opinion mondiale, à la suite du massacre de Sharpeville en 1960, la communauté internationale tenta, d'une seule voix, d'amener le gouvernement d'Afrique du Sud à abandonner sa politique d'*apartheid*. Il nous incombe, à cette trente et unième session de l'Assemblée générale, de réexaminer la situation à la lumière des événements récents et de décider quelles mesures s'imposent pour préparer une émancipation rapide et fondamentale de la majorité opprimée par des moyens pacifiques, du moins tant que la chose est encore possible.

L'an dernier, par la voix de son représentant à la Commission politique spéciale, mon gouvernement a fait connaître